

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'OEUVRE DE L'INDUSTRIE MARITIME

MEMBRES ACTIFS ET MEMBRES ASSOCIÉS

DÉFINITION (TIRÉE DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX)

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime (CSMOIM) est composé de trois (3) catégories de membres : les membres actifs, les membres associés et les membres honoraires.

Les détails de ces trois (3) catégories de membres se trouvent ci-dessous.

MEMBRES ACTIFS

Peut être membre actif du CSMOIM :

- Toute organisation qui manifeste **un intérêt certain quant à la réalisation des objets du CSMOIM** et qui est **un employeur maritime** selon la liste des secteurs identifiés par la Commission des partenaires du marché du travail lors de la création de la Corporation (CSMOIM). Une copie de cette liste se trouve plus bas dans ce document.
- Toute **organisation représentant les employeurs maritimes**.
- Toute **organisation représentant les travailleurs maritimes**.

Malgré ce qui précède, toute organisation se qualifiant dans l'une ou l'autre des catégories ci-dessus et qui est également un **ministère** ou un **organisme gouvernemental** ne peut être membre actif du CSMOIM.

En tout temps, le membre actif doit continuer de se qualifier pour demeurer éligible à son statut de membre actif.

Le membre actif a droit de recevoir tout avis de convocation aux assemblées des membres, d'y assister et de voter aux assemblées générales et il est, par le biais de son représentant, éligible comme administrateur.

MEMBRES ASSOCIÉS

Peut être membre associé du CSMOIM :

- Toute organisation qui manifeste **un intérêt certain quant à la réalisation des objets du CSMOIM**, mais qui **n'est pas un employeur maritime** selon les secteurs identifiés par la Commission des partenaires du marché du travail **ni une organisation représentant des employeurs** ou des **travailleurs maritimes**.

Le conseil d'administration a entière discrétion pour accepter ou refuser une demande d'admission à titre de membre associé.

En tout temps, un membre doit continuer de se qualifier pour demeurer éligible à son statut de membre associé.

Le membre associé a droit de recevoir tout avis de convocation aux assemblées des membres et d'y assister, mais n'a pas de droit de vote. Le membre associé, par le biais de son représentant, n'est pas éligible comme administrateur, mais le conseil d'administration peut l'inviter à titre d'**observateur** à toute assemblée du conseil d'administration.

Enfin, le membre associé peut être identifié comme tel dans les documents du CSMOIM, recevoir l'information qui en émane, participer à ses activités et être membre de ses comités, le cas échéant, à l'exception du comité exécutif.

MEMBRES HONORAIRES

Peut être membre honoraire du CSMOIM :

- Toute **personne physique** nommée à titre de membre honoraire par le conseil d'administration en raison des **services** rendus à l'industrie maritime du Québec ou au CSMOIM, notamment par son **travail**, son **aide financière** ou son **appui manifesté** à la réalisation des objets du CSMOIM.

Le conseil d'administration a entière discrétion pour accorder le statut de membre honoraire à toute personne éligible.

Le membre honoraire a droit de recevoir tout avis de convocation aux assemblées des membres et d'y assister, mais n'a pas de droit de vote. Le membre honoraire n'est pas éligible comme administrateur, mais le conseil d'administration peut l'inviter à titre d'observateur à toute assemblée du conseil d'administration.

SECTEURS COUVERTS PAR LE CSMOIM (ACCEPTÉS PAR LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL (CPMT))

Les secteurs couverts par le CSMOIM découlent du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2022 version 1.0

Services de transport et d'entreposage

483 Transport par eau

4831 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs

4832 Transport sur les eaux intérieures

487* Transport de tourisme et d'agrément

4872 Transport par eau de tourisme et d'agrément

488* Activités de soutien au transport

4883 Soutien au transport par eau

4885* Intermédiaires en transport de marchandises

488511 Agences de transport maritime